



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011

**Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI – Sandra DINET – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Michel CAILLOUX – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Henri KIRIEL – Jacky MELIQUE – Alain TROUVE – Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX – Christophe KROL

**Absents :** Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS  
Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI  
Cécile GAUVILLE pouvoir à Bernard VERSCHELDEM

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. Permanence des Élus au bureau de vote
- Validation de l'entreprise de la décision d'appel d'offres pour le changement des menuiseries de l'École Roquesable
- Validation de l'entreprise de la décision d'appel d'offres pour les travaux de voiries Impasse et Rue de la Raizière.
- Vote des subventions pour les Associations
- Vote de l'aide de la Commune pour le séjour à la neige des classes de CM1 et CM2 et délibération sur le montant de la participation des familles.
- Délibération portant avis sur le projet « Taxe ordure ménagère à aligner sur le même taux que les communes de la CC3F »
- Vote des tarifs municipaux.

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire salue la présence de Madame Spanhove Carletta en remplacement Madame Peaulet toujours convalescente.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : délibération de principe sur l'engagement des dépenses avant le vote du budget.

- Vu le budget d'investissement ouvert au titre de l'exercice budgétaire 2010,
- Considérant que le budget primitif 2011 sera soumis pour approbation en Avril 2011,
- En l'absence de crédits ouverts en section d'investissement, et ce afin de pouvoir faire face à des besoins matériels urgents,
- Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget primitif 2010.

Chapitre	Crédit ouvert au BP 2010	Autorisation 2011 (maximum de 25% du budget 2010)
21	515 501.32€	128 000.00€
23	4 000.00€	1 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision

### 1. Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 : Permanence des élus.

Les conseillers s'inscrivent pour tenir le bureau de vote à l'occasion des prochaines élections cantonales.

### 2. Validation de l'entreprise de la décision d'appel d'offres pour le changement des menuiseries de l'École Roquesable.

Après consultation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise AARK pour un montant de 58 000€ HT.

Il s'agit d'une entreprise implantée dans l'Aisne, qui devrait intervenir pendant les congés scolaires. Ces travaux sont financés au titre de la DGE, à hauteur de 45%.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres.

### 3. Validation de l'entreprise de la décision d'appel d'offres pour les travaux de voiries Impasse et Rue de la Raizière.

Monsieur le Maire expose le détail des travaux qui seront réalisés : voirie, assainissement, trottoirs etc. Le montant des travaux s'élève à 267 000€ TTC.

La Commission d'appel d'offres propose de retenir la Société Degauchy mieux disante de l'appel d'offres parmi 11 entreprises qui ont répondu.

Les travaux sont subventionnés à 31%, subvention obtenue par le Conseil Général et commenceront au printemps.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres.

### 4. Vote des subventions aux Associations – année 2011

Monsieur Bouhéliier expose les demandes qui s'élèvent à hauteur de 22 600€.

La date limite de réception des dossiers de subvention en Mairie était le 31 janvier 2011, sur quinze dossiers envoyés aux associations, quatorze ont été remis et traités.

Associations	Subventions demandées en €	Subventions proposées par la commission des finances en €
Tennis	2000.00	500.00
Judo	1200.00	1000.00
Pétanque	1500.00	1200.00
Club Olympique	1500.00 (pour 300 mugs)	300 mugs pour le R&B Xème édition
Tir à l'arc	1500.00	1000.00
Temps détente	914.25	950.00
Amicale des Ages Fleuris	5765.00	2500.00
UNC	700.00	700.00
Bibliothèque	1500.00	1500.00
École de Musique	1900.00	900.00
Secours catholique		300.00
CCAS		3000.00
Resto du cœur		500.00

Monsieur Le Maire précise que le montant total de ces subventions représente 14 050 euros, et que concernant le dossier de subvention de la Compagnie du Prieuré, celui-ci sera examiné de façon exceptionnelle, puisque non remis du fait de l'absence de son Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour accorder les subventions proposées par la commission finances.

## **5. Vote de l'aide de la Commune pour le séjour à la neige des classes de CM1 et CM 2 et délibération sur la participation des familles.**

### **1- Délibération montant aide de la Commune**

Classe de neige du 21 au 28 mars prochain pour les 52 élèves de l'école Roquesable. Le coût total avant la subvention municipale est de 28 911.00€, Monsieur le Maire et le conseil municipal accorde une aide d'un montant de 11 000.00€ (9000.00€ + 2000.00€ attribués exceptionnellement aux QF les plus faibles). Ce qui représente une participation de 38%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

### **2- Participation des familles**

Pour calculer la part des familles, une lettre a été éditée le 10 janvier 2011 pour demander l'avis d'imposition des revenus de l'année 2009. Cette lettre concernait 52 familles, 42 familles ont répondu.

La participation des familles après subvention accordée par la Commune sera calculée en fonction de tranche de A à J pour les 42 familles qui ont répondu. Les 10 familles n'acceptant pas l'aide de la Commune paieront la somme de 490 euros pour le séjour.

La répartition des subventions proposée s'appuie sur la classification des quotients familiaux des familles. La loi de détermination des subventions est construite pour tendre vers un poids du coût homogène entre les classes. Le paiement des familles s'établit donc comme suit :

Classe A	( 200 ; 400 )	2	70.00€
Classe B	( 400 ; 600 )	4	140.00€
Classe C	( 600 ; 800 )	5	200.00€
Classe D	( 800 ; 1000 )	4	260.00€
Classe E	(1000 ; 1200)	8	320.00€
Classe F	(1200 ; 1400)	6	370.00€
Classe G	(1400 ; 1600)	5	410.00€
Classe H	(1600 ; 1800)	4	440.00€
Classe I	(1800 ; 2000)	3	460.00€
Classe J	(2000 ; 2200)	1	465.00€
Classe Z		10	490.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

## **6. Délibération portant avis sur le projet « Taxe ordure ménagère » - TEOM**

Monsieur Le Maire rappelle l'historique de la détermination des taux de TEOM au sein de la structure intercommunale, s'en suit un débat portant sur les prestations et les différences de ces taux.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité afin qu'une motion soit déposée pour demander l'uniformisation de la TEOM sur les 4 communes de la CC3F bénéficiant du même niveau de Service (Aumont, Chamant, Courteuil et Fleurines).

La CC3F sera avisée par courrier recommandé.

## **7. Vote des tarifs municipaux**

Monsieur Claude Bouhéliier propose que les tarifs soient maintenus pour l'année 2011 sur la base de l'année 2010 (tarifs votés lors du Conseil Municipal du 16 Mars 2010 – voir annexe à la délibération n°24), pour :

- Salle des Fêtes (location) :
- Piscine (entrées)
- Concession cimetière
- Photocopies
- Taxi
- Commerçants (parking)
- Études surveillées

En ce qui concerne la cantine, la Société SOGERES augmente ces tarifs selon le barème en vigueur, ce qui nous amène à répercuter cette augmentation à savoir :

- Pour 1 enfant : 4.70€ (pour 1 repas) soit 1.1% d'augmentation
- Pour 2 enfants : 4.05€ (pour 1 repas) soit 1.3% d'augmentation
- Pour 3 enfants : 3.30€ (pour 1 repas) soit 1.5% d'augmentation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55